



# District 5

NOM Prénom	Affectation 23-24
AIOUAZ MOHAMED	District 4
FOUGERAT NICOLAS	District 4
JERIDI HASEN	District 4
MINCHEV VESELIN	District 4
RAHAL KRIM	District 4
SIAFA RACHID	District 4
SIF MEHDI	District 4
TARCHOUN MAHER	District 4
MICHAUD PASCAL	District 5
BOUSLAMA IMADE	Annexe 1 - Article 5
CHANDARLI BRAHAM KARIM	Annexe 1 - Article 5
JAMALI KAIS	Annexe 1 - Article 5

Nous vous informons que conformément à l'article 40 du statut de l'arbitrage, à l'article 31 du règlement intérieur de la CDA, saison 2022/ 2023, et à l'article 80 des RS du District, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être introduit au moyen de l'adresse mail officielle dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de transmission par courriel de la présente notification.

Un chèque d'un montant de 46 euros à l'ordre du District du Var de football correspondant au droit d'appel doit être adressé par courrier recommandé ou être directement amené au secrétariat du District.  
Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

